

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Club de bridge de Saint-Lambert tenue le dimanche 19 avril 2026 à 10 h 30 au local du Club

1) Ouverture de l'assemblée :

Sylvain Dionne, président du CA, accueille les membres présents et leur souhaite la bienvenue.

2) Nomination d'un président et d'un secrétaire de réunion :

Sur proposition de Renée St-Pierre, appuyée par Diane Fraser, Me Marc Legros est nommé président de l'assemblée et Mme Francine Lamarche secrétaire. Adoptée à l'unanimité.

3) Constatation du quorum :

Quarante-trois (43) membres étant présents, le quorum de 10 % est atteint.

4) Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Bernard Boire, appuyée par Évangéline Britt, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, avec le point Varia laissé ouvert.

5) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 13 avril 2025 :

Sur proposition de Sébastien Noreau, appuyée par Christine Meurisse, le procès-verbal de l'assemblée des membres de 2025 est adopté à l'unanimité, avec dispense de lecture.

6) Dépôt des états financiers au 31 décembre 2025 et rapport de la trésorière :

a) Au 31 décembre 2025 :

Revenus :	45 674,47 \$
Dépenses :	<u>42 241,25 \$</u>
Excédent :	3 433,22 \$

Placement :	17 775,40 \$
Compte courant :	<u>21 749,35 \$</u>
Total :	39 524,75 \$

b) Pas d'augmentation du prix d'entrée et de la carte de membre en 2026.

c) La location de la salle se chiffre aux alentours de 2500 \$ par mois incluant le bail qui est passé de 1755 \$ à 1950 \$ et le coût de location de la salle lors d'événements spéciaux. En bref, le coût horaire de 13 \$ en 2025 est passé à 15 \$ en 2026.

7) Rapport du président :

Vous référez au document ci-joint.

8) Approbation des actes des administrateurs (*quittus*) :

Sur proposition de Claude Roy, appuyée par Alain Rioux, les actes des administrateurs 2025 sont approuvés et adoptés à l'unanimité.

9) Élection du conseil d'administration 2026/2027 :

- a) Cinq membres du conseil actuel désirent se présenter tandis que Mary Ann Shtym et Micheline Bujold tirent leur révérence.
- b) Le président de l'assemblée invite les membres désirant poser leur candidature à se présenter et à décrire brièvement les raisons de leur intérêt. Les membres suivants sont intéressés :
 - i) Alain Rioux
 - ii) Hélène Larouche
 - iii) Bernard Boire
- c) Bernard Boire retire sa candidature.
- d) Par acclamation, Alain Rioux et Hélène Larouche sont élus administrateurs et se joignent à Sylvain Dionne, Charles Faille, Dominique Béland, Michel Rheault et Francine Lamarche pour faire partie du conseil d'administration du Club de bridge de Saint-Lambert pour la prochaine année.

10) Nomination de l'auditeur pour l'exercice 2026 :

Sur proposition de Claudine Brunette, appuyée par Maxime Rioux, la firme Lussier Taillefer est nommée auditeur pour l'exercice 2026. Adoptée à l'unanimité.

11) Varia :

- a) Remerciements de la part de plusieurs membres au Conseil avec mention spéciale pour Micheline et Mary Ann.
- b) Cours:
 - i) Des cours ont été offerts par notre formateur, Francis Savaria, qui ont dû être annulés vu le manque de participation.
 - ii) En association avec Suzanne Brisebois et Denis Piton, nos membres sont encouragés à suivre leurs cours de débutant. Des passes gratuites sont offertes à ces étudiants pour les inviter à notre Incubateur du lundi.
 - iii) Sébastien offre des capsules de bridge de base aux joueurs de l'Incubateur avant chaque partie. Des passes gratuites sont aussi offertes à ces joueurs pour les inviter à jouer aux parties supervisées du jeudi.

c) RealBridge :

Plusieurs membres ont des questions à propos de ce nouveau site de jeu en ligne. Ci-après les réponses et explications de Sylvain :

- i) Les parties sont officielles et reconnues par l'ACBL, mais il n'est pas nécessaire d'être membre de l'ACBL pour jouer. Francis Savaria agira comme directeur.
- ii) Il est possible d'activer caméra et son pour voir et entendre partenaire et adversaires.
- iii) Contrairement à BBO, il faut jouer les parties (entre 21 et 27 planchettes) complètes qui se tiendront les jeudis entre 19 h et 22 h. Horaire à réviser si nécessaire.
- iv) Le coût s'élève à 8 \$ CAD ce qui équivaut à 5 \$ US, montant minimum exigé par Real Bridge. Les revenus réalisés par le Club seront plus ou moins équivalents à ceux d'une partie en présentiel.
- v) Toutes les parties listées sur le site de RealBridge sont accessibles en tout temps, incluant celles de Saint-Lambert.
- vi) Sylvain vérifiera si le pairage est possible et comment déposer nos cartes de convention sur le site.

Clôture de l'assemblée :

Plus rien d'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 30.

Me Marc Legros, président

Francine Lamarche, secrétaire